



Portrait régional de l'eau

Laval (Région administrative 13)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de Laval, du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de Laval.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

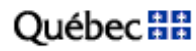
[9. Initiatives locales](#)

[Annexes](#)



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Laval (Région administrative 13)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

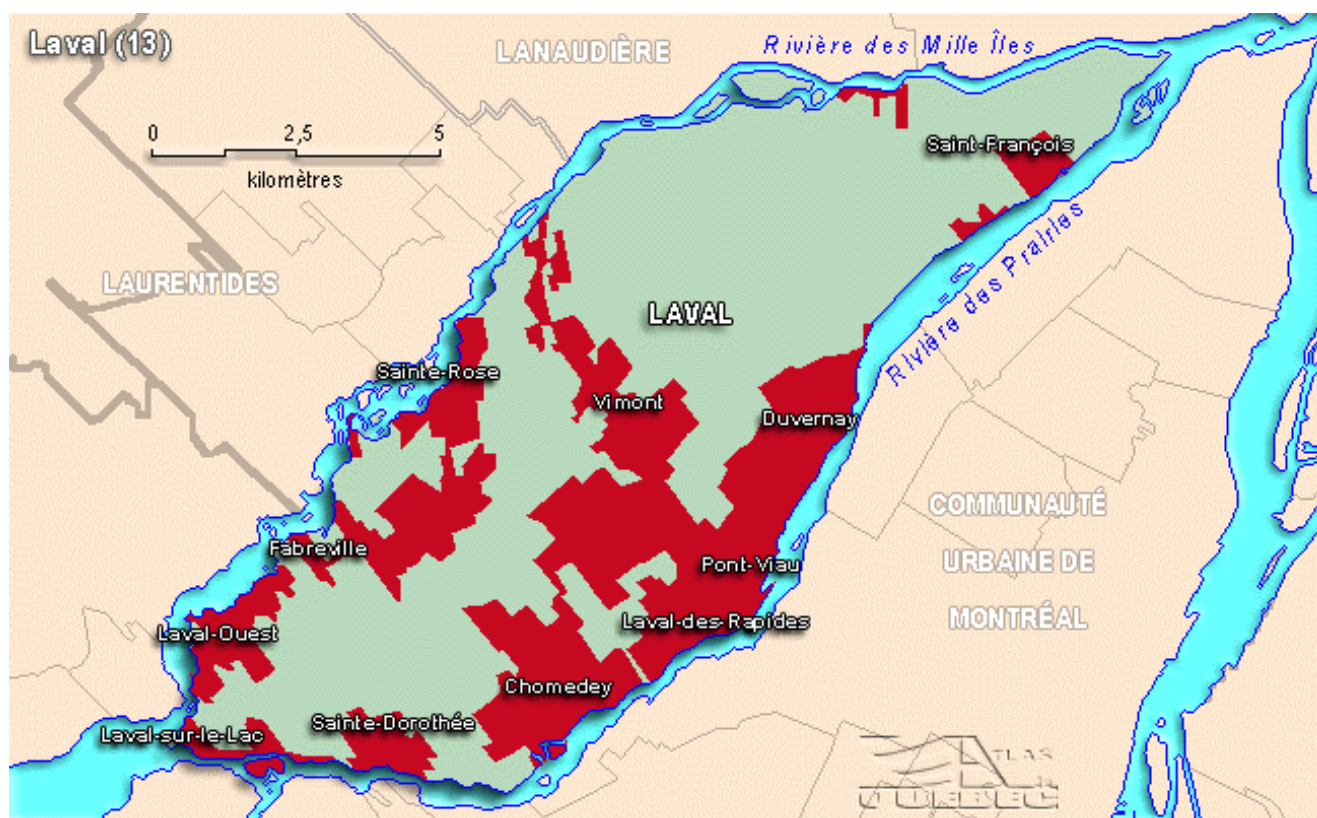
[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

La région administrative de Laval, qui s'étend sur 245 km² et comptait, en 1997, 330 393 personnes, possède une caractéristique unique au Québec : il s'agit du seul territoire qui soit, à la fois, une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville. L'économie de Laval est diversifiée, bien que le secteur tertiaire y prédomine. Forte de ses 6 966 hectares d'excellents sols et profitant de la proximité du vaste marché de Montréal, la région s'appuie également sur une activité agricole importante, notamment dans le domaine de l'horticulture. On assiste aussi au développement du secteur secondaire avec l'émergence d'entreprises de haute technologie qui côtoient des industries manufacturières traditionnelles.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse
Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

Tableau 1.1 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	330 393	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	245	(1996)
Nombre de MRC ²	1	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	1	(1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	490	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	4	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	29,8	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	25,7	(1997)
Taux de chômage ² (%)	11,1	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	26 148	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	0,3	(1997)
secteur secondaire (%)	22,8	(1997)
secteur tertiaire (%)	76,9	(1997)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 29,8 % de la région de Laval dont la totalité est de propriété privée. En 1997, le territoire agricole couvrait 25,7 % de la région. En 1998, y on trouvait 490 établissements manufacturiers et, en 1997, 4 établissements miniers y étaient en exploitation.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des deux principales rivières de la région de Laval, la rivière des Mille Îles et la rivière des Prairies, sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (35 ans et plus). Ces deux rivières font partie du réseau hydrographique de la rivière des Outaouais. Leurs bassins sont partagés avec la région de Montréal, pour la rivière des Prairies et les régions des Laurentides et de Lanaudière, pour la rivière des Mille Îles.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
des Prairies	1 094	3 680	382	043301	74	1922-1996
des Mille Îles	218	1 390	17,7	043201	35	1961-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Lacs

La région de Laval ne compte aucun lac d'importance.

2.3 Barrages

La région de Laval compte deux barrages (voir tableau A.1 en annexe). Il s'agit du barrage du Grand-Moulin, situé au début de la rivière des Mille Îles, et de l'ouvrage principal de l'aménagement hydroélectrique Rivière-des-Prairies.

Le barrage du Grand-Moulin, d'une hauteur de 8 mètres et exploité par le ministère de l'Environnement, sert à des fins de contrôle des inondations le long de la rivière des Mille Îles.

Le barrage de l'aménagement hydroélectrique Rivière-des-Prairies, d'une hauteur de 12 mètres, est jumelé à un évacuateur de crues et à une centrale hydroélectrique au fil de l'eau. Il est géré par la société Hydro-Québec et sert à la production hydroélectrique.

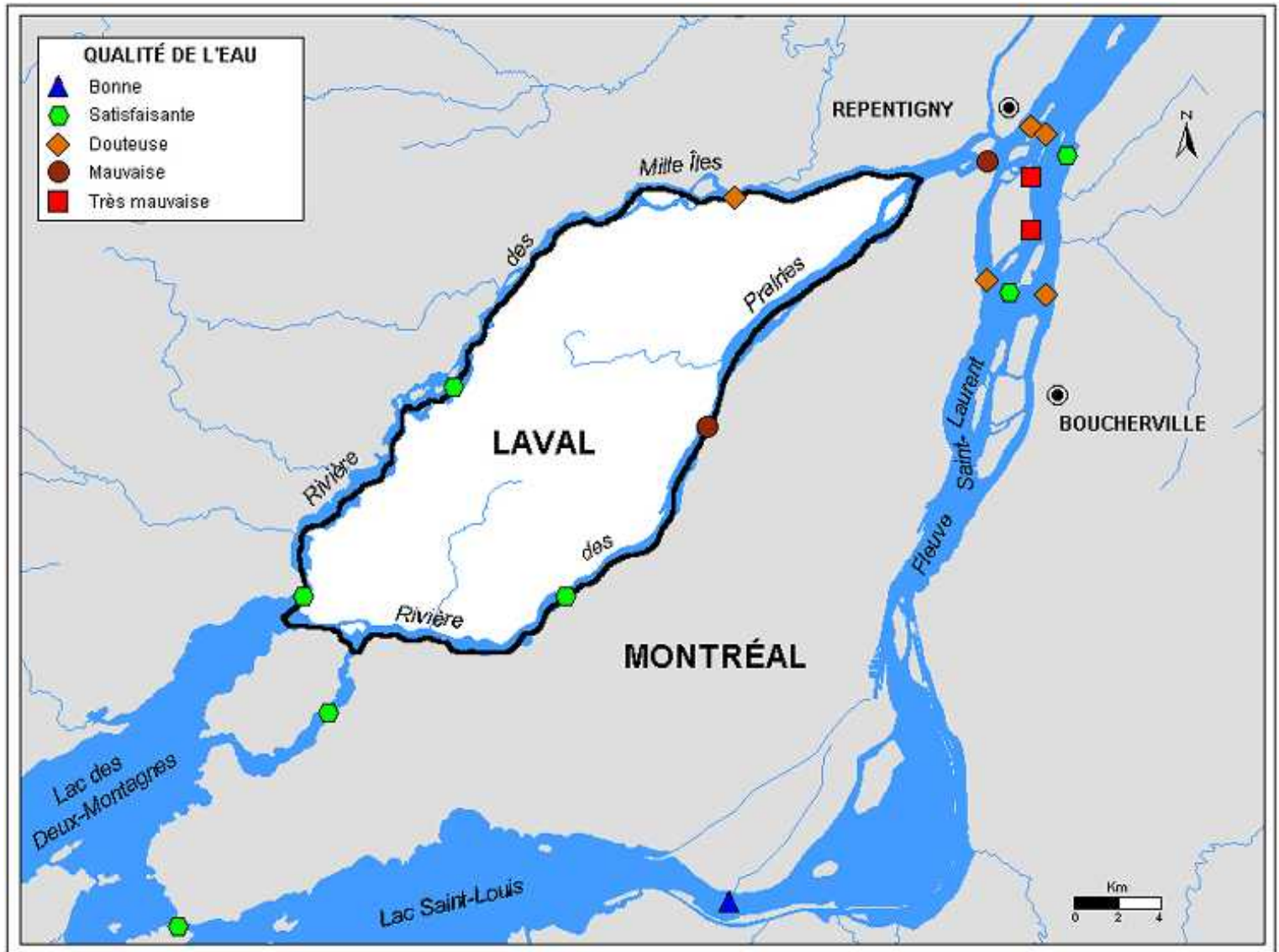


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de Laval. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs conventionnels suivants : azote ammoniacal, chlorophylle a, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de Laval



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux diverses activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente les pressions de pollution les plus significatives pour chacune des deux zones riveraines des rivières des Mille Îles et des Prairies : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Les problématiques particulières sont présentées à la section 3.2 et une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution provenant des zones riveraines

Bassin	Superficie du bassin	Superficie cultivée ¹	Cheptel ¹ (u.a. par	Industries avec rejets au cours	Population totale ¹	Population desservie par ³ :
--------	----------------------	----------------------------------	--------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	---

	(km ²)	(km ²)	hectare cultivé)	d'eau ² (nb)	(nb)	un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
des Mille Îles (rive Nord)	s.o.	50	0,2	n.d.	324 463	72	100
des Mille Îles (île de Laval)	s.o.	42	0,1	0	63 566	100	100
des Prairies (île de Laval)	s.o.	23	0,18	0	266 827	96,3	96,3 ⁴
des Prairies (île de Montréal)	s.o.	7	0,02	0	698 369	100	100 ⁴

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996), réparti sur chaque rive des cours d'eau par la Direction régionale du ministère de l'Environnement.
2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998, modifié et réparti selon chaque rive par la Direction régionale du ministère de l'Environnement.
4. Les eaux usées de l'ensemble de la population raccordée à un réseau d'égouts sont acheminées aux stations d'épuration pour être traitées avant d'être rejetées aux cours d'eau. Toutefois, par temps de pluie, une partie des eaux usées peut déborder dans la rivière des Prairies, tant du côté de Montréal que de celui de Laval.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible.

s.o. : sans objet.

3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Rivière des Prairies

Du pont de l'autoroute 13 jusqu'au barrage de la centrale hydroélectrique Rivière-des-Prairies, les débordements des réseaux d'égouts unitaires des municipalités de l'île de Montréal et de Laval viennent compromettre la qualité de l'eau. La contamination par les coliformes fécaux et, dans une bien moindre mesure, par le phosphore total sont les deux causes principales de détérioration de la qualité de l'eau.

En aval du barrage de la centrale hydroélectrique, plusieurs frayères ont été repérées. Certaines d'entre elles, situées du côté de l'île de Montréal, sont exposées aux eaux de certains ouvrages de débordement des réseaux d'égouts unitaires.

3.2.2 Rivière des Mille Îles

De sa source à la sortie du lac des Deux Montagnes jusqu'à la confluence avec la rivière des Prairies, une population de plus de 388 000 habitants est répartie de part et d'autre de la rivière des Mille Îles. Bien que les activités industrielles et agricoles y soient présentes, les rejets urbains constituent, et de loin, la principale source de contamination des eaux.

Les derniers travaux d'assainissement ayant été complétés, les eaux usées de l'ensemble de cette population sont traitées. Les critères de qualité de l'eau associés au paramètre qui était problématique, soit les coliformes fécaux, devraient maintenant être respectés. Toutefois les rejets d'eaux usées

municipales en temps de pluie des quartiers de Laval-Ouest et de Sainte-Rose de Ville de Laval viennent encore compromettre la qualité de l'eau de la rivière.

3.3 Références des publications les plus récentes

HÉBERT, S., 1999. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 à 1997*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport en préparation.

HÉBERT, S., 1993. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990 - 1991*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, QEN/QE-81/1, Envirodoq EN930002, 98 p., 6 annexes.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, 1993. *Le fleuve Saint-Laurent 1976 - 1992*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction de la qualité des cours d'eau, 8 p.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Laval (Région administrative 13)

4. Portrait de l'eau souterraine

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

5. Portrait municipal

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

6. Portrait industriel

[6.1 Portrait général](#)

7. Portrait agricole

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématique spécifique](#)

8. Portrait faunique et récréotouristique

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

9. Initiatives locales

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Seulement 1,2 % de la population, soit environ 3 900 personnes, est alimenté par eau souterraine, au moyen de puits individuels (voir tableau A.2).

Plus de 280 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface et tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 1 000 le nombre total de puits dispersés sur l'île. Il y a peu de données sur la qualité de l'eau de ces puits.

4.2 Problèmes de contamination

Certaines activités industrielles et commerciales ont affecté ou pourraient affecter la qualité de l'eau souterraine.

Sept anciens lieux d'élimination de déchets solides (L.E.D.S.) et trois anciens lieux d'élimination de résidus industriels (L.E.R.I.) sont susceptibles de contaminer l'eau souterraine à des degrés divers. Ces dix sites ont fait l'objet d'une évaluation par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme GERLED (*Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux*). Cinq sites, dont un seul site d'élimination de résidus industriels, sont classés comme lieux présentant un risque moyen pour l'environnement ou un faible risque pour la santé publique. Les 5 autres sites sont classés comme lieux présentant un faible risque pour l'environnement, mais aucun risque pour la santé publique.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis au jour des cas de contamination, principalement sur des terrains de stations-services, mais également sur des terrains industriels et des bâtiments publics. Les fuites d'hydrocarbures dans le sol peuvent habituellement être détectées à la suite de leur infiltration dans les réseaux d'égouts municipaux.

4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de Laval. Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose actuellement le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de l'aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont pas généralement déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres de protection et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les usages des eaux souterraines sur le territoire et les activités qui en influencent la qualité.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

BERJAMY, 1991. *Hydrogéologie de l'Île Jésus*, Québec, École Polytechnique de Montréal.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Québec, Les Publications du Québec

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

TANGUAY, M.G. et L. ST-ARNAUD, 1985. *Carte hydrogéologique de l'Île Jésus, comté de Laval*, Québec, Centre de développement technologique, École Polytechnique de Montréal.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de Laval compte un seul réseau municipal d'aqueduc s'étendant sur 1 300 km et desservant une population de 324 617 habitants. Le volume annuel d'eau produit en 1997 est estimé à 72 300 000 m³. On trouve également sur le territoire de la région de Laval 4 réseaux privés d'aqueduc desservant 1 848 habitants.

On estime que 98,8 % de la population de la région de Laval est alimentée par eau de surface, tandis que 1,2 %, soit 3 928 personnes, est alimentée en eau souterraine à l'aide de puits individuels.

Il y a 3 usines de purification de l'eau potable qui desservent le réseau d'aqueduc de la ville de Laval, en plus des 4 réseaux d'aqueduc privés. Deux de ces usines ont leur prise d'eau dans la rivière des Prairies (secteurs Pont-Viau et Chomedey) et l'autre usine a sa prise d'eau dans la rivière des Mille Îles (secteur Sainte-Rose). L'eau produite par ces usines est généralement de très bonne qualité.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

En 1999, 96 % de la population de la région de Laval était raccordée à un réseau d'égouts municipal. Par ailleurs, environ 3 270 résidences et quelque 300 commerces ou industries traitent leurs eaux usées à l'aide de fosses septiques individuelles. En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées municipales, des programmes d'assainissement des eaux comme le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis l'investissement par le gouvernement du Québec et la Ville de Laval de près de 460 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, les eaux usées de l'ensemble de la population de la région raccordée à un réseau d'égouts étaient traitées au 31 décembre 1999.

Il y a 3 stations municipales d'épuration des eaux usées sur l'île de Laval. La station Fabreville, mise en exploitation en 1986, dessert les secteurs de Fabreville et de Laval-Ouest. En 1993, le poste de pompage, l'intercepteur Sainte-Rose–Auteuil et la station d'épuration Auteuil ont permis d'éliminer, par temps sec, les rejets d'eaux usées non traitées dans la rivière des Mille Îles. Enfin, la station d'épuration La Pinière, desservant le côté sud de l'île, a été complétée en décembre 1998. Des systèmes de désinfection à l'aide de lampes à rayons ultraviolets ont été installés aux 3 stations.

5.2 Problématiques spécifiques

5.2.1 Gestion du milieu hydrique

La MRC de Laval adoptait, le 13 avril 1989, son premier schéma d'aménagement, dans lequel a été intégrée la cartographie des zones inondables produite dans le contexte de la première convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables. La réglementation d'urbanisme de l'époque n'interdisait pas le remblayage des rives et, de fait, de grandes superficies furent remblayées.

Par la suite, la Ville de Laval a adopté, le 29 août 1995, un règlement concernant le littoral, la bande riveraine et la plaine inondable 0-20 ans. Les cartes du risque d'inondation désignées par le ministre de l'Environnement du Québec et le ministre de l'Environnement du Canada, le 15 mai 1995, ont été intégrées à ce règlement. La Ville de Laval s'est ainsi conformée à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, sauf en ce qui concerne le remblayage des plaines d'inondation 20-100 ans et la protection des petits cours d'eau présents sur l'île.

La rivière des Prairies a un débit assez régulier, ce qui limite les risques d'inondation. Par contre, la rivière des Mille Îles a un débit extrêmement irrégulier qui varie entre 20 et 1 400 m³/s. En raison des nombreuses constructions qui ont été érigées dans les zones inondables de grands courants (0-20 ans), le gouvernement du Québec a construit en amont un ouvrage de contrôle des crues : le barrage du Grand-Moulin.

5.2.2 Gestion des eaux usées municipales

Tous les réseaux d'égouts sur l'île de Laval sont raccordés aux ouvrages d'assainissement et, par temps sec, la totalité des eaux usées véhiculées par ces réseaux est acheminée à l'une des 3 stations d'épuration de la ville de Laval.

Toutefois, une partie de ces réseaux d'égouts est de type unitaire. Cette caractéristique a entraîné la construction de nombreux ouvrages de débordement sur le pourtour de l'île, qui rejettent ainsi dans les rivières, lors de pluies importantes, des eaux usées non traitées.

Une analyse du suivi effectué à ce jour a permis de constater l'amélioration de la qualité des eaux entourant le territoire à la suite de la mise en place des ouvrages d'assainissement. Par temps de pluie cependant, la qualité de l'eau est affectée par les nombreux débordements des réseaux d'égouts unitaires et les rejets d'eaux usées municipales compromettent la récupération des usages.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, des activités d'extraction minérale sont effectuées dans 3 carrières et une sablière. De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a peu d'effet sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où le matériel exploité est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 490 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de Laval, environ 86 % comptent moins de 50 employés. L'ensemble des industries consomme moins de 10 % de l'eau potable provenant du réseau de distribution de la ville de Laval. Aucune industrie n'utilise de l'eau provenant de la nappe phréatique ou des plans d'eau entourant l'île de Laval. La majorité des industries sont localisées dans l'un des 3 parcs industriels.

Le ministère de l'Environnement a dénombré, en 1995, 27 établissements dans la région de Laval dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer, directement ou indirectement, un impact significatif sur l'environnement, en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 27 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que, sauf une exception, tous les établissements sont raccordés au réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'établissement des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires et de toute exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les

industries de la région de Laval. Pour l'ensemble des secteurs industriels, 50 % des grandes entreprises, 47 % des moyennes entreprises et 67 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

En 1995, seulement 2 des 26 industries raccordées au réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration. Depuis la fin de 1998, les eaux usées de toutes ces industries sont acheminées à une station d'épuration, à la suite de la mise en exploitation de la station du secteur La Pinière.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau touchent principalement les secteurs de la chimie (extrusion de plastique et fabrication de produits chimiques), de la transformation du métal et de l'industrie agroalimentaire, qui regroupent 93 % des industries qui ont des rejets significatifs. Parmi celles-ci, seulement 11 entreprises consomment plus de 25 000 m³ par année. Les eaux de refroidissement représentent l'utilisation majeure des eaux consommées. Lorsque c'est nécessaire pour respecter les normes de rejet au réseau d'égouts municipal, les eaux de procédés sont soumises à un prétraitement (contrôle de pH, trappe à graisse, précipitation de métaux ou décantation de matières en suspension) avant leur rejet à l'égout.

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

En 1996, la région de Laval regroupait 0,56 % des fermes du Québec et 0,36 % des superficies cultivées du Québec. La région de Laval est la capitale de l'horticulture au Québec et une des plus importantes régions de production horticole au Canada. Plus de 170 producteurs agricoles sur un total de 202 œuvrent dans le domaine de l'horticulture.

En 1996, près de 26 % du territoire lavallois était réservé aux producteurs agricoles, ce qui représente environ 6 300 hectares, localisés surtout au nord de l'île. Près de 50 % de la superficie exploitable était affectée à l'horticulture. La région de Laval comptait aussi quelques producteurs laitiers et éleveurs de chevaux. On y trouvait un cheptel de 1 500 animaux, dont la moitié sont des bovins. La superficie cultivée et drainée était de 50 km², dont 17,5 % était irriguée (voir le portrait agricole au tableau A.5 en annexe).

7.2 Problématiques spécifiques

Sur le territoire de Laval, 95,6 % de la population est desservie par l'aqueduc municipal dont l'eau provient des rivières des Mille Îles et des Prairies. La nappe phréatique est donc très peu utilisée. Aucune problématique spécifique liée aux activités agricoles n'a été signalée en ce qui concerne les eaux souterraines ou les eaux de surface.



8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

Il y a de nombreux habitats fauniques autour de l'île Jésus, surtout en bordure de la rivière des Mille Îles. L'existence d'herbiers aquatiques, associés aux nombreux marais de cette rivière, favorise la présence d'oiseaux aquatiques qui n'y sont pas chassés en raison d'une réglementation de la Ville de Laval interdisant l'utilisation d'armes offensives (armes à feu, arcs, arbalètes, etc.). Les habitats de la sauvagine sur la rivière des Prairies sont concentrés à l'archipel du Mitan.

La valeur exceptionnelle du site de la rivière des Mille Îles, tant pour sa faune que pour sa flore, a été reconnue officiellement par le gouvernement du Québec en 1998 par un arrêté ministériel et une réglementation limitant la pratique de certaines activités. Ces dispositions, sanctionnées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), ont permis la création du Refuge faunique de la rivière des Mille Îles. Premier refuge faunique réglementé sur des terres privées au Québec (sur un total de quatre), ce nouveau territoire est constitué de 10 îles réparties sur plus de 26 hectares. Les habitats fauniques de ces aires protégées, d'une remarquable diversité écologique, font désormais l'objet d'une plus grande attention de la part des autorités municipales, régionales et provinciales.

Par ailleurs, le Parc de la rivière des Mille Îles favorise le contact de la population avec ces importants écosystèmes.

8.1.1 Pêche sportive

La rivière des Prairies et la rivière des Mille Îles comportent chacune un sanctuaire de pêche. Celui de la rivière des Prairies est situé en aval du barrage de la centrale hydroélectrique et celui de la rivière des Mille Îles est localisé aux abords des rapides du Moulin. Ces secteurs ont été désignés sanctuaires afin de protéger les nombreuses espèces de poissons qui viennent y frayer au printemps. Malgré cela, le potentiel de ces rivières pour la pêche sportive demeure encore sous-utilisé. À cet égard, la Fondation de la faune du Québec organise les programmes *Pêche en herbe* et *Pêche en ville*, qui visent à initier des jeunes à la pratique de cette activité et, pour les moins jeunes, à leur faciliter la pratique de ce sport en milieu urbain.

Parmi les nombreuses espèces de poisson que l'on trouve dans ces rivières, mentionnons : l'aloise savoureuse, anadrome comme le saumon et dont la qualité de la chair en fait un mets de qualité; les maskinongé, brochet, perchaude, doré et achigan, qui suscitent également l'enthousiasme des amateurs de pêche; l'esturgeon jaune, qui est exploité commercialement et qui fait l'objet d'une attention scientifique particulière en raison, entre autres, de la présence dans la rivière des Prairies de la plus importante frayère connue pour cette espèce; le chevalier cuivré, appelé jadis suceur cuivré, qui a été désigné espèce menacée et que l'on trouve dans la rivière des Mille Îles et dans la rivière Richelieu, en Montérégie.

8.2 Activités de contact avec l'eau

En raison de leurs caractéristiques physiques favorables et de la proximité d'un important bassin de population, les rivières des Prairies et des Mille Îles offrent un potentiel récréatif exceptionnel, que ce soit pour des activités de contact direct avec l'eau (ex. : baignade, ski nautique), de contact indirect (ex. : navigation de plaisance, canotage, pêche sportive) ou de contact visuel à partir de parcs riverains, de sentiers pédestres et de pistes cyclables. La qualité actuelle de l'eau limite toutefois la pratique de certaines de ces activités.

Bien que la baignade et le ski nautique soient pratiqués, de façon limitée toutefois, dans la partie amont des deux rivières, celles-ci sont surtout fréquentées par les adeptes de pêche sportive, de navigation de plaisance et d'activités en rive comme la randonnée. Les parcs riverains municipaux, les quais publics, les rampes de mise à l'eau et les marinas constituent des lieux d'accès publics très prisés des Lavallois.

Parmi les usages spécifiques de la rivière des Prairies, soulignons la présence de marinas et d'un club d'aviron. La rivière est navigable en amont du barrage hydroélectrique d'Hydro-Québec jusqu'au lac des Deux Montagnes. La faible vitesse de son courant, sauf au rapide du Cheval Blanc, offre toutefois un excellent potentiel de navigation de plaisance (canot, kayak, chaloupe, etc.). Avec le traitement récent des eaux usées du versant sud de l'île Jésus à la station d'épuration La Pinière, l'attrait récréotouristique de la rivière des Prairies devrait augmenter grandement.

La rivière des Mille Îles est en grande partie navigable. Malgré une qualité d'eau encore problématique, à cause des nombreux rejets municipaux non traités, la vocation récréative de la rivière des Mille Îles est demeurée importante. La traditionnelle descente en canot au printemps, qui réunit plus de 1 000 canoteurs chaque année, constitue certes un attrait important. L'assainissement des eaux usées urbaines, qui a été complété à la fin de l'année 1999, redonnera, au cours des années subséquentes, aux populations riveraines de la rivière des Mille Îles, l'usage de l'eau dans des conditions de salubrité acceptables. Certaines activités délaissées au fil des ans, comme la baignade jadis très populaire à Laval-Ouest et Sainte-Rose, pourront un jour se pratiquer de nouveau. En outre, Éco-Nature, un organisme non gouvernemental (ONG) œuvrant pour la pratique d'activités nautiques, culturelles et éducatives, constitue un partenaire de premier choix pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et de la faune de la rivière des Mille Îles.

Par ailleurs, le débordement des réseaux d'égouts unitaires, en période de pluie abondante, occasionne encore des problèmes de contamination des rivières, qui viennent limiter la pratique de certaines activités.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé « *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec* », réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets en rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région Laval ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Un seul projet a été répertorié. Il est résumé dans le tableau 9.1.

Tableau 9.1 : Projet en développement durable (ÉcoSommet 96) de la région de Laval

Projet	Promoteur	Partenaire

Aide aux municipalités dans les interventions sur les cours d'eau (conseils et assistance techniques aux municipalités dans l'élaboration des plans des cours d'eau)	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Ville de Laval
--	--	----------------

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projet en milieu hydrique assujetti à la procédure d'évaluation environnementale

Un seul projet en milieu hydrique dans la région de Laval est assujetti à la procédure d'évaluation environnementale. Le tableau 9.2 fournit une description sommaire de celui-ci et indique à quelle étape de la procédure il est rendu.

Tableau 9.2 : Projet en milieu hydrique assujetti à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de Laval

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Creusage du rapide du Cheval Blanc par la Ville de Laval	Amélioration de la navigabilité de la rivière des Prairies au niveau du rapide du Cheval Blanc	Étude d'impact (projet actuellement suspendu; abandon possible)

9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région de Laval comptait 1 organisme de rivières, la Corporation de mise en valeur de la rivière des Mille Îles. Cet organisme est composé d'élus des municipalités riveraines qui se sont regroupées et qui se sont donné comme mandat la mise en valeur de la rivière des Mille Îles, par l'aménagement et le développement de la rivière.





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Laval (Région administrative 13)

Annexes :

Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)

Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)

Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)

Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)

Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région de Laval (13)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	0	0
Contrôle des inondations	1	50
Étang	0	0
Faune	0	0
Hydroélectricité	1	50
Pisciculture	0	0
Prise d'eau	0	0
Régularisation	0	0
Réserve incendie	0	0
Site historique	0	0
Villégiature	0	0
Autres	0	0
Inconnue	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	2	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	0	0

Hydro-Québec	1	50
Municipal	0	0
Privé (individu et association de lacs)	0	0
Public	0	0
Public - Ministère de l'Environnement	1	50
Orphelin	0	0
TOTAL DE LA RÉGION	2	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région de Laval (13)

MRC (code)	RÉSEAUX D'EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ²					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Laval (13)	1 (324 617 habitants)	1	1	324 617	98,8	0	0	3 928	1,2
TOTAL DE LA RÉGION	1 (324 617 habitants)	1	1	324 617	98,8	0	0	3 928	1,2

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région de Laval (13)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ¹		Investissements (PAEQ et PADEM) ²
		Population	%	Population	%	
Laval (13)	1	317 313	96	317 313	100	458 996 033 \$

TOTAL DE LA RÉGION	1	317 313	96	317 313	100	458 996 033 \$
---------------------------	----------	----------------	-----------	----------------	------------	-----------------------

1. Stations en rodage et en exploitation au 31-12-99.
2. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région de Laval (13)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs¹ et taux d'assainissement en 1995 (%)²

- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -

SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	0	0	0	0
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	1 (0 %)	3 (0 %)	4 (50 %)	8 (25 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	7 (57 %)	1 (100 %)	9 (67 %)
Agroalimentaire	0	4 (50 %)	4 (75 %)	8 (63 %)
Textile	0	0	0	0
Transformation du bois ³	0	0	0	0
Industries diverses	0	1 (100 %)	1 (100 %)	2 (100 %)
TOTAL	2 (50 %)	15 (47 %)	10 (70 %)	27

- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -

LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	2 (50 %)	15 (47 %)	9 (67 %)	26 ⁴ (54 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	0	0	0	0
Environnement (installations septiques)	0	0	1 (100 %)	1 (100 %)
TOTAL	2 (50 %)	15 (47 %)	10 (70 %)	27

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en

l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.

- 3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
- 4. Les eaux usées de 2 de ces 26 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région de Laval (13)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km ²)				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Laval (13)	25,7	202	410	741	n.d.	305	50,37	8,81	36,08	4,14	62,50
TOTAL DE LA RÉGION	25,7	202	410	741	n.d.	305	50,37	8,81	36,08	4,14	62,50

- 1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
- 2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références :

- a. Profil agricole du Québec, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. Répertoire des municipalités du Québec, 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |



© Gouvernement du Québec, 2002